

COMMUNE DE MEALLET

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2021

Présents : Roger RIBAUD (pouvoir de Philippe LAYAC), Gaëtan FLAMME, Vincent JARRIGE, Lucie DRÉANO, Denis SOULIER (pouvoir de Thibaut FONTEIX), Jean DELCHER, Jean-François CHANUT, Benoît TISSANDIER.

Absent excusé : Manuel ROCHE.

Secrétaire de séance : Lucie DRÉANO.

Compte- rendu de la dernière réunion du 24 septembre 2021.

Monsieur Ribaud donne lecture des points votés lors de la séance du 24 septembre dernier considérant qu'il n'y a pas eu aucune observation particulière le PV est unanimement adopté.

1-Programme de voirie 2022, demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. année 2022 et demande de prestation de maîtrise d'œuvre auprès de CIT.

Vote à l'unanimité pour faire chiffrer les travaux des chemins prévus en enrobés et déposer avant le 3 décembre 2021, le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 % des travaux HT estimés à 97 077,51 € soit 3 8 831,00 €.

Les 4 portions de voies retenues sont : le chemin de MONTIRAT ; la voie communale de CHABANNES, le chemin de FIALEIX, la voie communale de ROMANANGE-HAUT, pour un montant total des travaux HT de 97 077,51 € dont 3 025,01 € de maîtrise d'œuvre.

Vote à l'unanimité pour confier la maîtrise d'œuvre à C.I.T. pour un coût HT de 3 025,01 €.

2-Travaux d'entretien de la porte principale de l'église Saint-Georges, demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

La porte principale de l'église Saint-Georges se dégrade, il faut prévoir des travaux d'ébénisterie et de peinture ; les devis estimatifs s'établissent à un montant de 5 600 € HT. La Mairie est le porteur du projet pour les demandes de subventions auprès de l'Etat (D.R.A.C.) à hauteur de 30 % des travaux, soit 1 680 € et auprès du Conseil Départemental à hauteur de 20 % soit 1 120 €. Travaux approuvés à la majorité avec 4 voix pour (dont celle du Maire prépondérante), 4 contre (Denis SOULIER avec le pouvoir de Thibaut FONTEIX), Jean DELCHER, Benoît TISSANDIER) et 2 abstentions.

3-Renouvellement de la Convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal pour le développement du Système d'Information Géographique (SIG) Départemental.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Atlas Cantal, le département souhaite établir une nouvelle convention avec les partenaires qui utilisent l'outil SIG (celle-ci remplacera la précédente convention en date de février 2010, qui devient à ce jour obsolète) et demande l'accord des communes concernées. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr » et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un Système d'Information Géographique exploitable sur internet.

4-Décision modificative budgétaire n°2 (vote de crédits supplémentaires).

Dans le cadre des opérations du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), il faut prendre une décision modificative afin d'ajuster les montants votés au budget primitif 2021, ce qui permettra d'augmenter en section de fonctionnement les recettes de 100,00 € et les dépenses de 100,00 €. Cette décision modificative inscrite en section de fonctionnement est approuvée à l'unanimité.

5-Proposition de suppression du budget le C.C.A.S.

Le C.C.A.S. étant une entité autonome, il est admis qu'en supprimant son budget on supprime aussi le C.C.A.S. en lui-même, en tant qu'entité. Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse la suppression du budget du C.C.A.S.

Indemnité gardiennage de l'église (année 2021).

La commune verse une indemnité gardiennage de l'église en propre au prêtre de la paroisse, c'est-à-dire au moment de la prise de délibération en séance du 14 avril 2021 à l'Abbé Henri-Dominique ROZE, or ce dernier n'ayant pas laissé ses coordonnées bancaires et après avoir pris contact avec l'économiste de la paroisse, il a été convenu de verser cette indemnité sur le compte de la paroisse Notre –Dame des Miracles. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce changement.

Questions diverses.

Recensement de la population 2022, recrutement d'un agent recenseur pour effectuer les opérations de dénombrement de la population 2022 : un appel à candidature sera lancé dans le Réveil Cantalien.

Eclairage public : Demande de Monsieur Vincent JARRIGE d'une lampe devant sa maison au Joanny.

La séance est levée à 22h30.